



Loisirs Renaud-Coursol

Politique d'annulation et de Remboursement

Toute demande d'annulation et ou de remboursement doit être faite par écrit.

Veillez faire parvenir votre demande écrite, avec les pièces justificatives au besoin, par la poste au 320 rue Richard, Laval, H7M 1T8 ou par courriel à info@renaudcoursol.com.

Toutes demandes d'annulation entraînent des **frais de 20\$** (non remboursables et ce, par activité et par participant).

Demande de remboursement :

- Si l'activité n'a pas encore débuté, 100% des coûts seront remboursés moins les frais d'annulation (\$20) en autant que la demande écrite arrive avant la date de début du cours.
- Si l'activité est commencée, un calcul sera fait à partir de la date de réception de votre demande écrite au prorata des cours écoulés moins les frais d'annulation (\$20).

Aucun remboursement après le début des cours pour des raisons autres que médicales.

Aucune demande ne sera acceptée après la 5e semaine de cours.

Votre demande doit indiquer les motifs d'annulation.

Le fait de ne pas se présenter à une activité ne constitue pas une annulation. Vous êtes tenu de payer les frais de l'activité malgré votre absence.

En cas d'annulation de notre part, 100% des coûts vous seront remboursés sans frais.

Les membres du Conseil d'Administration des Loisirs Renaud/Coursol